



Nom :

Prénom :

Groupe :

☐ SEMAINE 1

☐ SEMAINE 2

Possibilité de rattraper les cours perdus lors des fermetures exceptionnelles

- Nombre d'heure(s) perdu le dimanche 2 octobre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00
- Nombre d'heure(s) perdu le mardi 18 octobre :
☐ 0h00 ☐ 1h30
- Nombre d'heure(s) perdu le samedi 12 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00 ☐ 3h00
- Nombre d'heure(s) perdu le dimanche 13 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00
- Nombre d'heure(s) perdu le mardi 15 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h30
- Nombre d'heure(s) perdu le mercredi 16 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00
- Nombre d'heure(s) perdu le jeudi 17 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h30
- Nombre d'heure(s) perdu le samedi 19 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00 ☐ 3h00
- Nombre d'heure(s) perdu le dimanche 20 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00
- Nombre d'heure(s) perdu le mardi 22 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h30
- Nombre d'heure(s) perdu le mercredi 23 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00
- Nombre d'heure(s) perdu le jeudi 24 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h30
- Nombre d'heure(s) perdu le samedi 26 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00 ☐ 3h00
- Nombre d'heure(s) perdu le dimanche 27 novembre :
☐ 0h00 ☐ 1h00 ☐ 2h00

Nombre d'heures à rattraper :

.....

Tarif après déduction :

.....

Le :

.....

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au bureau !